

2012/4933 - Rives de Saône - Aménagement des rives de Saône sur 5 arrondissements : 1er, 2e, 4e, 5e et 9e - Tronçon complémentaire Quais Saint Antoine - Opération 60074001 – Vote de l'opération et affectation complémentaire de l'AP 2009-3, Programme 00012 – Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique et versement d'une participation financière à la Communauté urbaine de Lyon sur le secteur quai Saint Antoine (Direction des Espaces Verts) (BMO du 05/11/2012, p. 2593)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, une délibération pour la sixième convention de maîtrise d'ouvrage unique que nous passons sur ce très beau projet des Rives de Saône, après la promenade du défilé, après le chemin nature, après le bas-port Gillet, après l'opération du débouché de la passerelle du Palais de Justice ; la dernière que nous ayons votée ayant trait au quai de l'Industrie, nous passons cette fois-ci une convention de maîtrise d'ouvrage unique sur une opération qui se déroulera sur le prochain mandat, qui sont les terrasses de la presqu'île.

J'en dis quelques mots rapidement, sur les intentions et les éléments de programme qui sont en cours de finalisation.

Cette opération va aller du pont La Feuillée, au pont Bonaparte : c'est à peu près un kilomètre d'aménagements à réaliser, soit 5 hectares d'espaces publics ; c'est donc une opération tout à fait ambitieuse, avec trois aménagements qui seront réalisés, dès lors que le futur parking Saint-Antoine sera livré, bien évidemment :

- Le réaménagement du quai haut, la partie voirie, avec trois voies de circulation maintenues, un site propre bus, deux voies de circulation réservées aux automobiles, deux pistes cyclables : une dans le sens Nord-Sud, une dans le sens Sud-Nord.

- Le réaménagement de l'esplanade sur le quai haut toujours, là où se tient le marché forain, le marché des bouquinistes, le marché des sapins de Noël : un aménagement là aussi d'importance.

- Enfin l'aménagement de l'espace public qui va être libéré par la démolition du parking Saint-Antoine, sans oublier l'ensemble des espaces publics connexes : la place d'Albon, la place Saint-Nizier, la place du Port du Temple et la place Gourju, qui feront l'objet d'opérations d'aménagement dans le cadre de ce projet.

Ce programme sera finalisé à la fin de l'année. Nous avons engagé une concertation depuis le mois de juin, avec bien sûr les forains, avec Marie-Odile Fondeur, Gilles Buna, les bouquinistes, avec les écoles, avec Yves Fournel, avec les Conseils de quartier, les Comités d'Intérêts Locaux. Le programme est donc en cours de finalisation.

Je dis deux mots du calendrier : le programme finalisé fin d'année, donnera lieu à un concours pour définir le lauréat qui aura à concevoir le projet d'aménagement. Le lauréat sera désigné fin 2013 et puis ensuite les travaux pourront démarrer dès lors que la dalle supérieure du parking Saint-Antoine a été livrée, probablement autour de mi-2015.

Voilà, le budget prévisionnel global est de 29 M€, avec une participation financière de la Ville estimée à 5,3 M€. Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Nous décidons d'approuver ce projet, Monsieur le Maire et nous retirons notre temps de parole.

M. HAVARD Michel : C'est moi qui vais intervenir, mais pour dire la même chose : nous avons déjà eu l'occasion de beaucoup commenter la question des Rives de Saône, donc nous retirons notre intervention et nous trouverons une autre occasion pour parler des Rives de Saône. Je vous remercie.

M. RUDIGOZ Thomas : Je retire également mon intervention.

Mme GELAS Nadine : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est vrai qu'on a souvent déjà parlé du dossier Rives de Saône, donc ce rapport aujourd'hui me permet d'insister sur l'importance de cette séquence « Rives de Saône – Terrasses de la Presqu'île ». Certes parce que nous sommes au cœur de Lyon, certes parce que les travaux sont gigantesques, avec la démolition-reconstruction du parking Saint-Antoine -et Gérard Claisse vient de montrer l'importance de ces travaux-, mais surtout je crois parce que nous allons retrouver la proximité de la Saône et la grève, un lieu mythique, tel qu'il apparaît dans de multiples documents patrimoniaux.

Alors, il y a bien quelques inconvénients, inconvénients provoqués par tous travaux de cette ampleur, gérés au mieux par les riverains, les commerçants, les écoles, les Conseils de quartier, les bouquinistes, avec de nombreuses réunions de concertation passées et à venir.

Ce dossier me permet aussi de me réjouir de la célérité exceptionnelle avec laquelle est mené, par les services du Grand Lyon, l'aménagement des Rives de Saône pour l'ensemble de la première tranche. Chacun peut déjà se rendre compte de l'avancée des travaux. Dans quelques mois, c'est-à-dire demain, la promenade continue, puisque la double rampe kawamata, ponctuée d'interventions artistiques, sera ouverte. Je crois que ce sera magique, les habitants le sentent bien, ils sont très nombreux à venir à la Maison du Projet (plus de 25 000 personnes à ce jour) et si tous ces habitants se félicitent de cette action (je vous invite aller le livre d'or) nous nous en félicitons aussi.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)